



NOTE DE PLAIDOYER

R. D. CONGO

Note d'information et de plaidoyer,
département Mobilisation politique
et citoyenne de Solsoc

*Contexte sociopolitique à la veille
des élections présidentielles de 2023*

 SolsocASBL
 twitter.com/Solsoc
 [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)
 [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)
www.solsoc.be

Avril 2022

NOTE DE PLAIDOYER - RDC

Contexte sociopolitique à la veille des élections présidentielles de 2023.

Organisations contributrices : Solsoc, CENADEP, PRODDDES, DIOBASS.

SOMMAIRE

- 1- Elections en RDC
- 2- Paix et sécurité
- 3- Devoir de vigilance
- 4- Protection sociale
- 5- Messages des organisations partenaires congolaises de Solsoc

1. ELECTIONS EN RDC

La RD Congo doit connaître des élections présidentielles en 2023, le pays est donc déjà entré en phase pré-électorale. Le 26 octobre 2021, la nouvelle équipe de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et son Président ont prêté serment sur fond de tensions.

Ces tensions se manifestent régulièrement lors de moments critiques liés aux élections. Elles trouvent leurs racines dans l'accord de Sun City¹ signé en 2002, à l'issue du dialogue inter-congolais, qui accordait à la société civile un rôle dans la vie politique congolaise et proposait qu'elle intègre la gestion des institutions publiques et de certaines entreprises étatiques. En principe, l'entente entre les parties au Dialogue intercongolais consistait en ce que la société civile, y compris les confessions religieuses s'occupent uniquement des institutions d'appui à la démocratie (CENI, Haute Autorité des Médias, Commission Vérité et Réconciliation,

Commission de lutte contre la Corruption, etc.). De manière tacite (mais non formalisée), les participants au dialogue avaient convenu que le choix de la Présidence de la CENI et des autres institutions revienne aux confessions religieuses réunies en plateforme et les postes d'appui à la CENI, partagés entre les composantes politiques et à la société civile. Cependant, c'est avec l'adoption de la nouvelle Constitution en 2006, alors que la Présidence de la CENI restait toujours de manière tacite aux mains des 8 confessions religieuses, les postes de sa plénière sont revenus très majoritairement aux représentants politiques.

L'Abbé Apollinaire Malumalu, le tout premier Président de la CENI bénéficiait à l'unanimité du soutien de la société civile. En 2010, lors de la modification de la Loi électorale et de la Loi organique sur la CENI, la société civile a été écartée de la composition de la CENI. Mais malgré tout, le Président Joseph Kabila a fait appel à un religieux, le pasteur méthodiste Ngoy Mulunda, pour occuper la Présidence de la CENI. Ceci pour justifier l'indépendance du Président de cette institution.

La condition selon laquelle le candidat Président à la CENI devait faire l'objet d'un consensus entre les huit confessions religieuses a été formalisée avec la nouvelle réforme de la loi sur la CENI, promulguée par le Chef de l'Etat le 6/7/2021, rendant cette fois-ci légale et exclusive le rôle du choix du président de la CENI aux confessions religieuses. Cette nouvelle loi de 2021 clarifie le mode de désignation de tous les membres de la CENI et accorde 2 postes de plus à la Société Civile (son quota passe de 3 à 5) ce qui ne lui donne toujours pas le rôle réellement décisif



qu'elle revendique. C'est donc selon ce modèle, que le président de l'Assemblée Nationale s'est adressé au groupe des 8 confessions religieuses² pour qu'il propose un candidat à la présidence de la CENI.

De plus, en 2018, alors que la Cour Constitutionnelle et la communauté internationale validaient l'élection de Félix Tshisekedi, l'église catholique la contestait. Elle a renforcé les tensions déjà présentes³.

Il est à rappeler que déjà en 2020, la Présidente de l'Assemblée Nationale s'était adressée à la Plateforme des 8 confessions religieuses pour désigner le Président de la CENI.

Par manque de consensus général suite au désaccord entre la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et de l'Église du Christ au Congo (ECC)⁴, 6 des 8 membres de ladite plateforme se sont accordés pour proposer Ronsard Malonda, candidat soutenu par le camp de Joseph Kabila, le FCC. Felix Tshisekedi n'a pas promulgué sa nomination pour vice de forme et non-respect des procédures et a demandé qu'un

nouveau candidat soit proposé, ce qui a eu pour conséquence d'envenimer la relation entre FCC (Front Commun pour le Congo de Joseph Kabila) et CACH (Cap pour le Changement) dont la rupture a conduit à une recomposition de la majorité à l'Assemblée nationale.

À l'annonce de la réforme de la loi de la CENI, la société civile non confessionnelle est montée au créneau pour demander que la centrale électorale soit dépolitisée et que ce ne soient plus les confessions religieuses qui proposent un candidat au poste de Président. Faisant fi de ces revendications, la loi organique portant sur le fonctionnement de la CENI qui a été votée et promulguée par le Chef de l'Etat stipule que c'est la composante religieuse de la société civile qui propose un candidat. C'est une défaite pour les autres composantes de la société civile⁵.

En octobre 2021, les mêmes 6 confessions religieuses se sont accordées pour proposer Denis Kadima comme président de la CENI. La CENCO et



l'ECC n'approuvaient pas ce choix, refusant même, comme le stipule leur charte, le recours au vote, en cas d'échec du consensus pour les départager, de peur que Denis Kadima obtienne la majorité (la règle qui régit le processus décisionnel de la plateforme des confessions religieuses considère que chaque confession en son sein a le même poids dans le vote). Après que toutes les 8 confessions aient signé un « PV de non-accord », le groupe des 6 ont proposé la candidature de Denis Kadima à l'Assemblée Nationale qui l'a entériné ainsi que les préposés des autres composantes. Malgré les pressions de l'ECC et de la CENCO sur le Président Tshisekedi pour qu'il refuse la candidature de Denis Kadima, il l'a quand même investi à la tête de la CENI.

Entre temps, depuis septembre 2021, la société civile non confessionnelle, réunie au sein du Cadre de Concertation National de la Société Civile (CCNSC-RDC), a lancé une mission de bons offices (concertation avec toutes les parties prenantes au processus électoral) pour essayer de dénouer la

crise, trouver une conciliation et tenter de rassurer la population. Cette mission a été saluée par tous et porte actuellement ses fruits. Sa position est que le processus électoral ne doit plus être retardé et donc que la nomination des animateurs de la CENI doit être acceptée. Ce positionnement fait écho aux déclarations du Président Tshisekedi en marge de la 76ème Assemblée générale des Nations Unies à New York qui a stipulé que « les élections doivent avoir lieu ». Il y va de la légitimité du pouvoir du Président Tshisekedi. En effet, celui-ci n'a aucun intérêt à reporter les élections sous peine de se voir confronté aux reproches des congolais, alors que sa reconduction en 2023 lui donnera sa pleine légitimité.

Le 03 février 2022, le Président de la Commission électorale Nationale Indépendante a présenté sa feuille de route. Ce document, précurseur du Calendrier électoral plante le décor de la suite du processus électoral. En réaction, le 07 février 2022, les membres du Cadre de Concertation National de la Société Civile ont publié un communiqué qui

exprime leurs craintes au regard des 8 contraintes majeures évoquées par cette feuille de route. Contraintes d'ordre politique, législative, sécuritaire et financière. Ils ont décidé de mettre en place une campagne de surveillance et de vigilance électorale afin de ne pas permettre le dépassement de délai de 2023 pour organiser les élections qu'elles veulent inclusives, transparentes et pacifiques. Quelques jours plus tard, la CENCO qui a fini par accorder le bénéfice du doute au Président Kadima après son investiture, a aussi publié un communiqué allant dans le même sens que le CCNSC-RDC.

⇒ **Le cadre de concertation, espace représentatif et fédérateur de la société civile, demande de soutenir les requêtes suivantes :**

- L'évolution de la CENI vers sa dépolitisation complète ce qui implique une modification de la Loi électorale.
- La participation active de la société civile dans le processus de révision de la Loi électorale.
- La réactivation (redynamisation) du Cadre de concertation formel CENI-Société civile institué par monsieur l'Abbé Malumalu et mis en veilleuse par Corneille Nangaa, président de la Commission électorale nationale indépendante entre 2015 et 2021. Cet espace permet le suivi, le dialogue et éventuellement les alertes par la société civile.
- La mise en place d'un code de bonne conduite des membres de la CENI et leur renforcement, certains n'ayant aucune connaissance du contenu de leurs rôles et fonctions.
- La publication le plus rapidement possible d'un calendrier prévoyant les étapes du processus dont l'actualisation du fichier électoral non conditionnée au recensement (depuis 1984, il n'y a pas eu de nouveau recensement). La proposition du CCNSC-RDC est de dissocier le recensement (processus long et coûteux) de l'enrôlement des électeurs.
- La mise en place et le financement d'une synergie entre organisations de la société civile sur les élections en la dotant d'un secrétariat permanent et d'un fond de fonctionnement et de communication. Cette synergie doit servir d'observatoire et d'organe de veille et d'alerte,

notamment sur les risques d'immixtion du président de la République dans la gestion du processus électoral. Pour ce faire, elle sera en dialogue avec le « Responsable de suivi du processus électoral » qui vient d'être nommé par la Présidence.

- La réalisation de l'évaluation des 15 piliers du gouvernement au niveau des Groupes de travail thématiques du CCNSC.
- Le plus rapidement possible, la préparation des stratégies d'observation et de surveillance du processus électoral par la société civile, sans attendre le jour des élections.
- L'attention constante quant au risque de tensions et de conflits pré et post-électorales : des conflits tribaux ou liés au militantisme pourraient éclater. Il est essentiel de sensibiliser les opérateurs politiques, de leur rappeler leurs responsabilités dans la prévention de ces conflits et d'appuyer les initiatives qui iraient dans ce sens.
- Il est aussi important de veiller tout au long du processus à ce que la démocratie ne soit pas muselée.

⇒ **Deux sujets de tension doivent trouver réponse avant l'organisation des élections :**

- Comment la population va-t-elle se faire enrôler dans les provinces dans lesquelles l'état de siège a été proclamé (Est du pays) ? et comment va-t-elle se rendre aux urnes ?
- Comment les populations vont-elles se rendre aux urnes et comment les candidats vont-ils battre campagne en public quand les manifestations politiques sont interdites

La nationalité congolaise est un sujet de tension entre les régions congolaises. Celle-ci constitue une des conditions d'accès aux postes régionaux en RDC. Cette condition soulève plusieurs questions ; faut-il être né d'un père et d'une mère tous deux congolais d'origine ? Est-ce une exigence réaliste dans le monde d'aujourd'hui ? Les congolais.e.s de la diaspora qui ont une autre nationalité (la double nationalité n'est pas acceptée par la RDC) doivent-ils abandonner leur nationalité non congolaise pour prétendre à des postes régionaux ?



2. PAIX ET SÉCURITÉ

Les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu sont **en état de siège**, mais il continue à y avoir des victimes malgré les promesses et engagements des différentes parties. Ainsi, le baromètre sécuritaire du Kivu renseignait en décembre le nombre de près de 1137 civils tué.e.s au Nord-Kivu et en Ituri depuis le début de l'état de siège, le 1er mai 2021. Et cela après une 12ème prorogation. Les plans d'intervention mis en place dans la région ne semblent pas donner de résultats. Les massacres, exactions et destructions de biens continuent.

⇒ **La société civile demande à être impliquée dans l'évaluation de l'état de siège.**

Un plan de sécurité et de protection des populations a été mis en place par le gouvernement mais une redéfinition des stratégies au niveau de la commission sécurité et défense de l'assemblée nationale et de l'armée est nécessaire⁶.

Pour réussir la réforme de l'armée, le Président de la République devrait avoir « une volonté politique ferme, dégager des moyens financiers et matériels conséquents, avoir une bonne administration, se doter d'une vision globale claire et une diplomatie agissante ». A en croire les prévisions de la loi

budgétaire 2022, le budget alloué à la défense est de 3,9 % du budget global. Cette réforme est tout à fait nécessaire, surtout pour les provinces de l'Est du pays. Certains responsables militaires ont été nommés dans différents rapports faisant état d'exactions envers les civils. Ceux-ci sont toujours en service.

Les militaires au front ne bénéficient pas d'un bon encadrement, les camps sont dans un état déplorable, y compris les écoles et autres services de base, ce qui induit un désengagement des troupes malgré les promesses du gouvernement qui s'est engagé à fournir des moyens et à apporter son soutien aux forces armées nationales.

⇒ **La société civile demande**

- Qu'il y ait plus de rotation des militaires et que ceux.elles-ci aient accès à une formation, des équipements, des conditions de vie et de travail décentes.
- Un plan de renforcement des capacités de la police. Dans une approche visant d'une part la résilience et d'autre part la pérennisation de la paix : il est nécessaire d'associer la société civile dans les stratégies d'action ciblant :
- Le renforcement des capacités des forces de défense nationale, en matière de droits humains

- Le désarmement et la démobilisation des membres des groupes armés.
- La question ne peut pas être que militaire, la société civile peut accompagner ces opérations par la sensibilisation et la bonne communication
- La gouvernance et la décentralisation : renforcer/ rétablir la présence de l'Etat dans les zones touchées par les conflits, appuyer les élections locales.
- L'implication des acteurs locaux.
- Une approche endogène, « sociocommunautaire » en impliquant les populations ciblées par ces démarches.
- La création d'opportunités économiques pour éviter l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés.
- La création ou la redynamisation de collaborations sur le plan économique entre les trois pays. En s'appuyant notamment sur des échanges économiques informels existants et en structurant ceux-ci. Ces stratégies pourraient s'inscrire dans le cadre de la relance de la CEPGL⁷.
- La cohésion sociale en faisant la promotion d'une « idéologie de la paix » dans le cadre d'échanges culturels ou entre les sociétés civiles des trois pays.

Le départ de la MONUSCO a été annoncé pour 2024. Un plan de transition⁸ pour son retrait a été élaboré, dans lequel la société civile a été impliquée. Ce plan comprend 18 jalons organisés autour de 2 thèmes à savoir : (i) Conditions minimum pour le retrait de la MONUSCO (Sécurité et Protection des Civils, Désarmement et Démobilisation) et (ii) Actions de collaboration avec les Agences, Fonds et Programme des Nations Unies (Relèvement communautaire et Rétablissement de l'Autorité de l'Etat dans les zones à conflits et post-conflits. L'instrument principal : le Programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion Communautaire et Stabilisation (PDDRCS) qui prévoit une stabilisation triple : politique, sociale et sécuritaire. Pour coordonner ce nouveau programme remplaçant le programme DDR et le STAREC⁹, le Président Tshisekedi a désigné¹⁰ une équipe qui se charge de la mise en œuvre de cette

stratégie. A sa tête, il a nommé Tommy Tambwe, qui connaît un problème de confiance au regard de son passé. Il est un ancien rebelle du RCD¹¹ et est accusé d'avoir commis des exactions¹² (bien que son nom ne figure pas dans le Rapport MAPPING des Nations unies qui documente les massacres commis en République démocratique du Congo entre 1993 et 2003), ainsi que certains animateurs qui ont été nommés dans le cadre de ce programme.

⇒ **Pour la Société Civile, le retrait de la MONUSCO ne doit pas être conditionné uniquement par une réduction sensible des menaces des groupes armés nationaux et étrangers, il est également nécessaire de :**

- Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, armée et police, à faire face aux menaces des groupes armés et à les réduire.
- S'attaquer aux causes profondes et structurelles des conflits
- Renforcer les capacités des forces de défenses nationales (via le CHESD : Collège des Hautes Etudes de Stratégie et de Défense)
- Établir un phasage de ce retrait
- Impliquer les organisations de la société civile
- Pour une répartition équilibrée des efforts en matière de sécurité et de protection, avoir une vision globale du contexte sécuritaire de la région en prenant en compte des zones frontalières avec d'autres pays tels que la Tanzanie (Province du Tanganyika) et pas uniquement les trois pays de la région des Grands Lacs.

Outre les polémiques sur **la coordination du PDDRCS**, le processus n'est pas encore très clair. Quelle transition est prévue entre la MONUSCO et l'armée régulière ? Comment effectuer ce processus sans que des rebelles commencent à semer le trouble ? Il y a un risque avéré que d'anciens démobilisés soient enrôlés dans d'autres groupes armés ou des groupes liés au banditisme. La société civile a porté un plaidoyer pour être impliquée à travers la proposition d'un Forum



national de la société civile sur le DDRCS, le PDDRCS et le plan de transition de la MONUSCO (prévu du 15 au 17/12/2021). Ce forum doit servir à l'appropriation : diffuser le contenu et savoir quel rôle elle peut jouer dans l'appropriation.

- ⇒ Actuellement le PDDRCS est un service de la présidence. La société civile demande qu'il soit retiré des services de la présidence pour devenir une agence. Son contenu doit être discuté/partagé, entre autres la question de la justice transitionnelle.
- ⇒ La Société Civile demande de participer au cadre tripartite dans les provinces. La partie « relèvement communautaire et stabilisation » est cruciale pour la société civile (elle implique des aspects « développement »).
- ⇒ Le programme se déploie sur 5 provinces tandis que celui de la MONUSCO n'est que sur 3 provinces (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri). La société civile demande que les 2 soient liés et que la dimension régionale (les interactions avec les pays voisins) soit prise en compte.
- ⇒ Un enjeu important de la pacification est **la justice transitionnelle**. Le docteur Mukwege, Prix Nobel de la Paix, demande qu'un tribunal spécial soit mis en place. Pour la CCNSC-RDC, la justice transitionnelle ne peut pas se dissocier du PDDRCS. Au-delà de l'aspect punitif, elle doit être un instrument qui doit aider à mettre en œuvre le PDDRCS et aider à la réparation et la réconciliation. En outre, dans les questions de réconciliation, il faudra prendre en compte l'histoire, les questions ethniques et culturelles (parfois les gens se battent sans même connaître l'origine de leurs conflits).

Pour finir, le reste du pays est en ébullition : au Katanga les groupes séparatistes existent toujours. Des noyaux de tensions se créent et risquent de dégénérer à tout moment. Certains sont liés à des conflits ethniques provoqués par des leaders locaux. Il faut en tenir compte dans le contexte de l'organisation des élections.

3. DEVOIR DE VIGILANCE

EN RDC, le mécanisme de diligence raisonnable de l'OCDE¹³ est bien connu et commence à être appliqué depuis quelques années. Les mécanismes de régulations sur les 3T et le processus de Kimberley ont permis d'instaurer une surveillance sur la provenance des minerais pour éviter que les minerais provenant de zones de conflits ne soient achetés¹⁴.

Plusieurs problèmes se posent encore :

- Ces mécanismes sont volontaires et non contraignants.
 - Des phénomènes de fraude persistent.
 - La mise en œuvre du Code minier n'est que partielle, certaines entreprises étrangères ne respectent pas le code minier.
 - Le rôle de l'Etat pose question.
 - L'exploitation artisanale est reconnue mais mal encadrée et du coup n'est pas soutenue.
 - Au Kivu : certains sites miniers sont situés en zone de conflit et sont contrôlés par des groupes armés rebelles. Au Kivu, de nombreux acteurs mènent des projets d'exploitation sans que ces actions soient harmonisées. Une harmonisation, un encadrement de ces actions doivent être effectués à différents niveaux de pouvoir.
 - Au Katanga : les droits humains et les droits au travail sont peu respectés sur les sites miniers. Un lien doit être établi entre ces mécanismes liés au devoir de vigilance et les normes du travail décent.
 - L'environnement régional est important à prendre en compte dans la stabilité économique et politique (les pays voisins comme le Rwanda exportent des minerais¹⁵).
- ⇒ La société civile dénonce le bradage dans le secteur du cuivre et des 3T et le non-respect du Code minier. Elle demande que des mesures soient prises pour promouvoir de bonnes pratiques.
- ⇒ Une rétrocession des taxes minières est faite au niveau des provinces sous forme



© Johanna de Tessieres / Solsoc

de redevance minière. Cette redevance est perçue par les entités décentralisées pour atténuer les conséquences de l'exploitation minière. La société civile demande que ces entités décentralisées soient appuyées/ accompagnées dans la gestion des revenus liés à ces taxes. Actuellement, ces taxes sont mal gérées, et terminent en investissement dans des frais structurels, sans servir à initier des projets de développement comme le voudrait cette redevance.

- Pas de catégorisation existante de la population selon ses moyens ou revenus
- Pas d'étude sur l'origine des fonds pour financer la CSU : le cadre de concertation a réfléchi sur des pistes de mobilisation interne des fonds
- Conventions entre mutuelles et hôpitaux : beaucoup d'hôpitaux ne satisfont pas aux exigences, il faut conventionner avec les formations sanitaires (FOSA) privées ou confessionnelles (BDOM : Bureau Diocésain des Œuvres Médicales)

4. PROTECTION SOCIALE

En 2021, moins de 10% de la population a accès des prestations de protection sociale en santé.

Au niveau de l'Etat, l'INSS a été réformé, il existe désormais une Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour les entreprises formelles et une Caisse spéciale pour les fonctionnaires.

La CNSS a mis en place des programmes pour pouvoir capter toute la population mais pas de manière structurelle (chacun peut s'enregistrer ou enregistrer son employé). Ce n'est pas très connu du grand public et il y a peu de partenariat avec la société civile.

Pour le CENADEP, l'extension de la protection sociale des congolais.e.s doit passer par les mutuelles de santé. C'est actuellement le seul système qui permet de couvrir les personnes travaillant dans l'économie informelle.

L'adhésion à une mutuelle de santé est libre, il serait opportun qu'elle devienne obligatoire.

L'architecture de la protection sociale prévue dans la loi et les mesures d'application n'existent pas encore.

⇒ La société civile demande que les difficultés suivantes qui freinent le lancement de la couverture santé universelle (CSU) soient réduites :

La Plateforme des Organisations Promotrices des Mutuelles de Santé du Congo (POMUCO), dont le CENADEP fait partie, travaille sur ces questions et les soumet à discussion au sein du Cadre de concertation. Récemment, le Groupe de Travail thématique sur la protection sociale a été relancé à la demande du Dr. Mangala suite à la mise en place du portefeuille « Protection sociale/travail décent pour les Grands Lacs ».

5. MESSAGES DE SOLSOC

Messages des organisations partenaires (RDC) de Solsoc à adresser au Président Tshisekedi dans le cadre d'échanges avec le gouvernement belge :

- Quelle est la position du président Tshisekedi sur les contrats miniers (bradage dans le secteur du cuivre et des 3T) et le Code minier ? Il y a eu un conflit avec le gouvernement Kabila et les entreprises qui n'étaient pas d'accord avec la révision du Code minier : le régime de Kabila avait tout fait pour ramener toutes les entreprises sous le régime du Code minier. Felix Tshisekedi s'est uniquement engagé à vulgariser le code. Malgré cela, les organisations de la société civile constatent que les entreprises ne respectent pas ce Code. Des efforts doivent être fait dans de domaine malgré la lourdeur de la tâche. Connaitre le positionnement du président Tshisekedi permettrait à la Belgique d'aider la RDC dans ce domaine.

- Il y a actuellement dans certaines provinces beaucoup de frustrations qui peuvent mener à des conflits tribaux (par exemple dans la zone du Katanga) : il faudrait envisager des mécanismes de prévention des conflits. Comment le président Tshisekedi compte réagir ? quels engagements prend-il ? Comment la Belgique compte soutenir le gouvernement congolais ?
- En ce qui concerne les conflits dans la région des Grands Lacs, le Sud Kivu est un terrain de confrontation entre les armées de plusieurs pays frontaliers. La stratégie du gouvernement congolais pour gérer cette situation ne semble pas claire.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre d'Addis-Abeba, mécanisme de certification et d'engagement, de nombreuses exigences sont adressées à la RDC, quid du Rwanda et de l'Ouganda ? Quelles interventions pour qu'ils respectent leurs engagements ?
- Question de la rétrocession des taxes minières : une redevance minière est perçue par les entités décentralisées, au niveau des provinces impactées par l'exploitation minière ; il serait essentiel de les appuyer/accompagner dans la gestion des revenus liés à ces taxes. Ces taxes sont mal gérées, et terminent en investissement dans des frais structurels, sans servir à initier des projets de développement comme le voudrait cette redevance.



© Johanna de Tessieres / Solsoc

NOTES DE FIN

- 1 L'Accord de Sun City est un accord signé le 19 avril 2002 à Sun City en Afrique du Sud entre certaines parties à la Deuxième Guerre du Congo, à l'issue du dialogue inter-congolais. Les délégués espéraient qu'il s'agirait d'un épilogue, mettant fin à plus de quatre ans de conflit et dix-neuf mois de négociations, préparant le terrain pour un gouvernement d'union nationale.
- 2 Une charte a été signée à Kinshasa, le 24 janvier 2020, entre les représentants de huit des confessions religieuses reconnues en RDC (Église du Christ au Congo, islam, Église orthodoxe, Armée du salut, Églises de réveil du Congo, Église kimbanguiste, Église catholique et Église indépendante)
- 3 Le président Tshisekedi est protestant, proche des églises de réveil. Celui-ci a organisé une journée de prière nationale, les protestants et les catholiques n'ont pas été associés.
- 4 L'ECC rassemble des communautés indépendantes. La plateforme des confessions religieuses compte 8 confessions (pas toutes) : ECC, CENCO, Kimbanguistes, Armée du Salut, Communauté Islamique du Congo, Eglises indépendantes, Eglises de réveil, Orthodoxes.
- 5 [DECLARATION DU CADRE DE CONCERTATION NATIONALE DE LA SOCIETE CIVILE EN RAPPORT AVEC L'EVOLUTION DU CONTEXTE | Congovox.com](#)
- 6 18 octobre 2021, il y a eu une incursion de l'armée rwandaise à Kibumba au Nord-Kivu, le 3 novembre 2021, la ville de Bukavu a connu une incursion d'un groupe armé dénommé CMC-A64 ; la nuit du 7 au 8 novembre 2021, la faction M-23, soutenue par le Rwanda selon les investigations de Afridesk a attaqué les villages de Chanzu et de Runyoni dans la zone frontalière entre l'Ouganda au Nord – Kivu.
- 7 Communauté économique des pays des Grands Lacs
- 8 Plan de transition et compte rendu des discussions pour le retrait échelonné, responsable et durable de la Monusco, Groupe Conjoint de Travail RDC-Monusco, signé le 15 septembre 2021 entre le Ministre des Affaires Etrangères pour le compte de la RDC et Mme Bintu Kéitha, Représentante spéciale du Secrétaire Général en RDC et Cheffe de la MONUSCO
- 9 STAREC : programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés
- 10 Ordonnance n°21/038 du 05 juillet 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion Communautaire et Stabilisation. L'ordonnance N°21/062 du 4 août 2021 portant nomination du Coordinateur National et ses deux adjoints.
- 11 RCD : Rassemblement congolais pour la démocratie
- 12 Le nom de Tommy Tambwe revient dans certains rapports d'ONG mais ne figure pas dans les rapports des Nations Unies.

- 13 Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-Devoir-Diligence-Minerais-%20Edition3.pdf>
- 14 Certains acteurs peuvent faire des alertes au sujet de sites miniers si les critères de l'OCDE ne sont pas respectés. C'est au comptoir qu'on étiquette les produits (firme ITRI), on déclare de quelle mine ils proviennent. S'il y a une alerte, l'acheteur va être informé que le minerai vient d'une zone à risques.
- 15 Le Protocole d'accord de coopération entre Sakima SA (RDC) et Dither Ltd (Rwanda), cfr « Note d'analyse et de lecture du protocole d'accord de coopération entre la Sakima SA et Dither Ltd : Enième bradage des ressources minières de la RDC ? » de l'Observatoire citoyen de la Gouvernance et des Droits Sociaux et Economiques (OCGD) du 09 septembre 2021

LISTE DES ABRÉVIATIONS :

BDOM : Bureau Diocésain des Oeuvres Médicales

CACH : Cap pour le Changement

CCNSC-RDC : Cadre de Concertation National de la Société Civile

CHESD : Collège des Hautes Etudes de Stratégie et de Défense

CENADEP : Centre National d'Appui au Développement et à la Participation populaire

CENCO : Conférence Épiscopale Nationale du Congo

CENI : Commission électorale nationale indépendante

CEPGL : Communauté économique des pays des Grands Lacs

CNSS : Caisse nationale de sécurité sociale

CSU : couverture santé universelle

DDR : Démobilisation, Désarmement et Réintégration

ECC : Église du Christ au Congo

FCC : Front Commun pour le Congo de Joseph Kabila

FOSA : formations sanitaires

INSS : Institut National de Sécurité Sociale

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en rd Congo

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

POMUCO : Plateforme des Organisations Promotrices des Mutuelles de Santé du Congo

PDDRCS : Programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion Communautaire et Stabilisation

RDC : République Démocratique du Congo

STAREC : programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés

3T : étain, tantale, tungstène

ORGANISATIONS CONTRIBUTRICES

SOLSOC



Solsoc est une ONG de coopération au développement. Avec des organisations locales, elle combat l'exclusion et les inégalités en Bolivie, au Burkina Faso, au Burundi, en Colombie, au Maroc, en Palestine, au Sénégal et en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en Belgique. Leur objectif commun est de contribuer à la construction

d'un monde plus juste et plus démocratique.

CENTRE NATIONAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PARTICIPATION POPULAIRE



Le CENADEP est une ONG de développement créée en septembre 2000 qui œuvre pour le bien-être intégral des couches les plus défavorisées, dans les milieux populaires urbains et ruraux. Son équipe (une quarantaine d'agents) accompagne l'organisation des populations à la base pour qu'ensemble elles renforcent leurs luttes et appuie des projets communautaires qui promeuvent le changement social, l'auto promotion durable et réduisent les dépendances. Elle promeut l'expression démocratique et la participation des populations en renforçant leur capacité à revendiquer ou à imposer une alternative de développement face à la dégradation politique, économique et sociale.

LA PLATEFORME DIOBASS



La plateforme Diobass (Demarche pour une Interaction entre Organisations de Base et Autres sources de Savoirs) au Kivu est un espace pour la recherche paysanne et le renforcement des dynamiques locales. C'est un reseau d'organisations paysannes, des groupes de recherche paysanne, d'organisations non gouvernementales, d'institutions d'enseignement, des centres de recherche et des personnes ressources, desireux de developper ensemble une demarche d'action : la demarche Diobass.

LE PRODDDES



Le PRODDDES (Réseau pour la Promotion de la Démocratie et des Droits Economiques et Sociaux) est une plate-forme d'organisations de la société civile congolaise créée le 2 janvier 2008 par 5 ONGD (CENADEP (Kinshasa), CRAFOP (Equateur), PLATE FORME DIOBASS (Sud Kivu), PREFED (Kinshasa et BUACO (Bandundu), ainsi qu'une soixantaine d'organisations de base qu'elles accompagnent.



SOLSOC est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud. Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, elle soutient des actions dans 8 pays en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Notre objectif commun est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques. En Belgique, Solsoc interpelle les décideur·euse·s belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications de ses partenaires. Un travail d'information et de mobilisation du public est également mené avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale.

SOLSOC

Rue Coenraets, 68
1060 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 505 40 82

Fax : +32 (0)2 512 88 16
Email : info@solsoc.be
www.solsoc.be
BE42-0000-0000-5454

f SolsocASBL
t twitter.com/Solsoc
@ [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)
in [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)